



LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE DE JUDO, SAISON 2022/2023  
 RECAPITULATIF DES EXIGENCES, COÛTS DE FORMATION ET NIVEAUX DE CERTIFICATION

Types de qualifications		Coût de la formation initiale	Volume horaire	Renouvellement par		Certification
Filière fédérale	Assistant Club	90 € soit 3€/h	En centre : 30 heures En club : 50 heures	30 € soit 3€/h	10 heures en centre	Professeur du Club
	Animateur Suppléant	195 € soit 6€50/h	En centre : 30 heures En club : 50 heures	130 € soit 6€50/h	20 heures en centre	En centre
	CFEB	455 € soit 13€/h	En centre : 35 heures En club : 50 heures	260 € soit 6€50/h	20 heures en centre	En centre
Branche professionnelle	CQP MAM	2145 € avec financeur soit 13€/h	En centre : 150 heures E-learning : 10 heures Positionnement : 5 heures En club : 50 heures	Néant		Jury plénier LORMONT
		2145 € sans financeur soit 13€/h → Réduction à 1725 € Pack pédagogique 200€ + droit d'examen 200€ + frais de dossier 20€ → 420 € offerts				
Diplômes d'Etat	BPJEPS	12€ à 15€/h avec financeur 8€/h soit 4800 € sans financeur	En centre : 600 heures En club : 300 heures minimum	Néant		DRAJES
	DEJEPS	12€ à 15€/h avec financeur 8€50 soit 4250 € sans financeur	En centre : 500 heures En club : 300 heures minimum	Néant		DRAJES
VAE	50 € de frais de dossier à la FFJDA, 200 € de présentation à l'examen final pour le CQP MAM (inclus dans le forfait accompagnement), examen gratuit pour tous les diplômés d'Etat			Accompagnement, forfait 5 heures : 450 € Accompagnement, forfait 12 heures : 650 € Accompagnement, forfait 20 heures : 850 €		Jury plénier propre à chaque diplôme

Le cursus de formation et le processus de certification peuvent faire l'objet d'une prise en compte en cas d'évolution ascendante au sein de la filière fédérale d'enseignement judo (AC, AS, CFEB si le parcours de formation antérieur a été effectué au sein de la ligue) et en cas d'évolution vers un parcours de qualification professionnelle (CQP MAM, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) : possibilité d'allègement de volume horaire et/ou d'allègement financier lors du positionnement ; dispense des tests d'entrée ; équivalence d'UC ; prise en compte des heures d'encadrement dans la partie 1 « recevabilité » de la VAE et de valorisation des actions conduites dans la partie 2 « dossier » de la VAE. *Se référer aux textes régissant chaque diplôme.*

Des bourses de formation sont possibles pour le CQP MAM uniquement sur le coût pédagogique et dans la limite de 500€ maximum par personne sur dossier pour les stagiaires sans financeur.

Pour les équivalences de tout ou partie d'épreuves et de PSC1, cf. tableaux récapitulatifs : [www.ffjda.com](http://www.ffjda.com)

Le parcours de formation fédérale AC est activé en proximité, à l'initiative des comités départementaux. Les formations DEJEPS et BPJEPS sont gérées par le CREPS de TALENCE. Le processus d'accompagnement individuel ou collectif pour la VAE concerne tous les diplômés professionnels inscrits au RNCP.

Tous les sites de formation et de certification sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Contact : Mail [secretariat@nouvelleaquitaine-ffjudo.com](mailto:secretariat@nouvelleaquitaine-ffjudo.com) Tél. 05 16 83 83 10